

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 24 juin 2011  
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25  
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h  
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques  
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25  
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre  
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Rapport annuel sur le réseau de télécommunications Haut Débit Inolia - Année  
2010 - Présentation**

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Délégué de service public, la société Inolia, a adressé, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2010, comportant un compte rendu technique et financier.

Ce document est soumis au Conseil, afin que celui-ci en prenne connaissance et puisse émettre toutes observations utiles au bon déroulement du contrat de DSP, d'une durée de 20 ans, et au respect des engagements du Délégué.

La société Inolia a été créée en juillet 2006. Après une première phase consacrée aux opérations de construction et d'investissement en 2006, 2007 et 2008. L'année 2010 a été la seconde année d'exploitation du réseau.

La signature de l'avenant n°6 au contrat de Délégation en avril 2010 instituant une baisse tarifaire sur divers services a été le principal fait marquant.

## **A – Compte rendu technique**

### **Les offres :**

Les principes d'égalité et d'équité définis comme principes de service public se traduisent dans le mode de commercialisation des services, réservés aux opérateurs et fournisseurs d'accès à Internet. Par ailleurs la commercialisation des produits se fait par un catalogue des services, les tarifs étant déterminés par le Délégué.

Les tendances des produits commercialisés sont les suivantes :

- les services DSL :

Cette offre est basée sur le dégroupage, à partir des sites répartiteurs de France Télécom.

Au 31 décembre 2010, 7 838 liens DSL activés ont été commercialisés. Cela représente une progression de + 18 % par rapport à 2009 et 41,1 % du chiffre d'affaires.

- offre de fourreaux :

La commercialisation des fourreaux non activés représente seulement 0,4 % du chiffre d'affaires pour les IRU et de 5,5% pour la location. Il était de 0,1 % en 2009 .

- offre de fibre optique noire :

Elle constitue une opportunité majeure pour des opérateurs locaux ou pour des gestionnaires de réseaux indépendants.

La location de fibre optique non activée représente au niveau du chiffre d'affaires 30,2 % pour la location et 5,8 % pour les IRU (location longue durée).

- offre d'hébergement :

Elle consiste dans la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement télécoms (énergie, climatisation...) et s'adresse aux opérateurs nationaux et locaux. Son impact sur le chiffre d'affaires est limité (1,6 %).

- offre de bande passante Lan to Lan :

C'est un service porté par la fibre optique du réseau Inolia.

C'est une solution pour apporter des services garantis de 2 Mbit/s à 1 Gbit/s et qui permet l'émergence du très haut débit pour les entreprises.

Elle répond totalement à l'ensemble des besoins des entreprises dans le temps. Par le positionnement et l'agressivité de son prix, elle se veut le principal catalyseur de changement dans l'organisation des entreprises autour des réseaux de données et d'Internet.

Elle représente 13,4 % du chiffre d'affaires.

**Commercialisation :**

L'année 2010 aura permis de nouveau d'accroître le nombre de clients finaux à travers des acteurs nationaux ou locaux, usagers du réseau Inolia.

Au cours de 2010, six nouveaux opérateurs, Aquitem, France Télécom, Free, Gironde haut débit, Interoute, Obiane sont devenus clients du réseau Inolia. Le nombre d'opérateurs actuellement usagers du réseau est de 16.

L'année 2010 montre une reprise de l'activité avec notamment une accélération de celle-ci en fin d'année.

73 nouveaux contrats ont été signés, représentant le raccordement de 53 nouveaux sites.

Les perspectives commerciales restent fortes pour les années à venir.

### **Volet technique :**

Au 31 décembre 2010, le réseau était composé de :

- 434 km de génie civil réalisé par le Délégué,
- 90 km apportés par le Délégué au moment de la signature du contrat de Délégation,
- 35 km mis à disposition d'Inolia par la CUB (avenant 3), dans le cadre de sa politique « travaux = fourreaux »,
- 435 km de Fibre optique déployée représentant la totalité de ce qui était prévu aux termes du contrat de Délégation,
- 2 Points de Présence installés l'un sur le site de Bordeaux Lac, le second sur la commune de Pessac,
- Adduction de tous les centraux téléphoniques du territoire communautaire,
- Mise en place de 2 locaux dit POP secondaires pouvant accueillir les opérateurs sur les communes de Bègles et Bruges,
- 401 sites raccordés dont 316 sites au titre du contrat initial.

La disponibilité du réseau est très satisfaisante (supérieur à 99,95 %).

Les matériels actifs ayant été déployés sont en parfait état de fonctionnement.

### **Suivi de la performance du réseau et du Délégué :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en place un certain nombre d'indicateurs qui lui permettent de :

- Veiller au respect des exigences du contrat de délégation par le délégué ;
- Veiller au maintien des compétences et de l'organisation du délégué ;
- Veiller au maintien de la qualité du service délivré aux usagers ;
- Veiller au respect de la notion de service public pour tous les usagers de la CUB ;
- Veiller à l'absence de monopole de la part d'un opérateur ;
- Proposer des tarifs attractifs ;
- Prévoir les extensions et les évolutions technologiques du réseau ;
- Pouvoir assurer une continuité de service en cas de défaillance du délégué.

Ces indicateurs sont renseignés deux fois par an.

La remise du rapport d'activité annuel par INOLIA est l'occasion pour la Communauté Urbaine d'entamer un dialogue avec son Délégué en vue de faire progresser et adapter si nécessaire les services publics délégués.

Ces indicateurs ont été renseignés en fin d'année 2009, au titre de l'initialisation de cette nouvelle procédure de contrôle et de suivi de la Délégation. De même, ils ont été actualisés en milieu et en fin d'année 2010.

L'analyse de ces indicateurs n'a pas permis de déceler des anomalies.

Par ailleurs, le Délégrant a réalisé un Benchmark tarifaire sur d'autres Réseaux d'Initiative Publiques (RIP). A savoir :

- Département des Hautes Pyrénées (PPP Axione) ;
- Agglomération de Pau (DSP Axione) ;
- EPCID Debitex (DSP SFR Collectivités) ;
- Département de la Gironde (PPP France Télécom) ;
- Département de l'Eure (DSP Altitude) ;
- Grand Toulouse (DSP Covage) ;
- Grand Angoulême (DSP Covage) ;
- Nantes Métropole (Régie).

Le Benchmark a permis de :

- Confirmer la nécessité de baisser les tarifs DSL. Une procédure de négociation entre le Délégrant et le Délégataire est en cours pour revoir la tarification ces tarifs,
- Confirmer la pôle position d'Inolia pour les services de location de fibres noires et pour les services portés par les fibres. Cela rend la délégation particulièrement attractive pour les opérateurs qui souhaitent développer de nouveaux réseaux pour apporter des services très haut débit aux entreprises

## **B - Analyse économique et financière :**

### **Analyse de l'économie du contrat :**

Au terme de la 5<sup>ème</sup> année d'existence de cette délégation, le chiffre d'affaires progresse encore de + 34 % par rapport à l'année dernière et représente 4,752 M€, tout en restant inférieur au plan d'affaires contractuel mais meilleur que les attentes exprimées dans le budget annuel du délégataire.

L'Excédent Brut d'Exploitation (ou EBITDA), indicateur de rentabilité opérationnelle, est positif pour la troisième année et s'élève à 2 917 K€ en 2010. Après prise en compte des dotations aux amortissements et des charges financières, le résultat net s'établit à 874 K€ au 31 décembre 2010.

Cette délégation patrimoniale a construit son réseau entre 2006 et 2008 ; les investissements de premier établissement sont donc terminés. Cependant, le réseau métropolitain continu à s'accroître grâce aux divers raccordements clients intervenus au cours de l'année 2010.

Ces investissements sont financés par compte courant (13 M€), par apport en capital (6 M€) et par subvention (7 M€).

### **Contrôles financiers effectués par la collectivité :**

Au même titre que chaque année, la collectivité a procédé à un audit des comptes de son délégataire.

L'année 2010 a été marquée par un désaccord, subsistant sur 2011, sur la qualification par l'exploitant des raccordements clients en bien de reprise. La collectivité ne partage pas ce point de vue étant donné que les raccordements clients sont indispensables à l'exploitation du réseau et sont donc qualifiés de biens de retour.

La communauté urbaine ne peut accepter de telles pratiques qui ne sont pas conformes à la convention d'origine. Ce problème devrait, enfin, pouvoir être réglé dans le cadre de l'avenant n°7 en cours de négociation.

### **Conclusion :**

Le Délégrant considère que le Déléataire Inolia a rempli globalement ses obligations en 2010. Cependant, un point de désaccord subsiste sur la qualification des raccordements clients.

Pour que la DSP reste compétitive, le Conseil de Communauté a été amené à adopter par avenant n°6 une baisse tarifaire de nombreux services de la Délégation au cours de l'année 2010.

.....

### **Le Conseil de Communauté**

**VU** les dispositions du CGCT et en particulier l'article L 1411- 3 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le contrat de délégation de service public signé le 9 mars 2006

**ENTENDU** le rapport de présentation

**Article 1<sup>er</sup>** : le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2010 ci-annexé, de la société Inolia comportant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées communication.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,  
pour le Président,  
par délégation de signature,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
3 AOÛT 2011**

**PUBLIÉ LE : 3 AOÛT 2011**